



# Syndicat CGT des personnels des Transports Urbains Toulousains

9, rue Michel Labrousse

Téléphone. 05 62 11 29 78 Télécopie. 05 62 11 29 96 E.mail cgt.semvat@free.fr

31081 Toulouse Cedex

Toulouse le 11 mars 2009

M.DELCOUR Olivier  
Directeur général des services  
9, rue Michel Labrousse  
31081 Toulouse Cedex

Objet : préavis de grève

Monsieur le directeur,

Notre organisation syndicale vous informe, conformément à l'article L 521-3 du code du travail, qu'elle dépose un préavis de grève couvrant la période du mercredi 18 mars 2009 21h00 au vendredi 20 mars 2009 06h00 , pour l'ensemble du personnel.

Ce préavis est motivé par les raisons suivantes :

- **3% d'augmentation de la valeur du point au 1er janvier 2009**
- **Prime de vacances portée au coefficient 210**
- **Prime de dimanche portée à 92 € ou récupérée 7H /prime de repos férié porté à 92 € et récupéré 7 H**
- **Prime de samedi portée à 16 €**
- **Indexation de toutes les primes sur la valeur du point 100 entreprise (prime OTCM, prime OMR, prime chef d'équipe métro et prime de repas décalé)**
- **Prime de spectacle portée à 17 €**
- **Subrogation avec maintien du salaire en cas de congé paternité.**

.../...

- Maintien intégral des garanties sociales collectives et notamment en matière de retraite complémentaire et de couverture d'inaptitude à la conduite IPRIAC ;
- La défense du droit de grève, des libertés individuelles et collectives (abrogation de la loi du 21 août 2007)
- Suppression des critères illégaux sur les conditions d'attribution des DRC ;
- Absence de véritable négociation sur la revendication des week-ends de repos la veille des départs en congés annuels ;
- Arrêt du chantage pour l'ouverture de négociation pour la suppression des équipes à coupures le week-end ;
- Pour la reconnaissance de la pénibilité dans la profession par un départ anticipé, en retraite pour tous les salariés usés par le travail, article 12 de la loi 2003-775 du 21 août 2003 portant sur la réforme des retraites.
- Pour de véritables négociations sur les conditions de travail ;
- Réduction de l'amplitude ;
- Réduction du temps de travail journalier ;
- Retour aux coupures de deux heures payées
- Révision de taquets horaires des équipes ;
- Prime de transport ;
- Refus d'uniformiser le temps de travail journalier du lundi au dimanche pour l'équipe de nuit d'Atlanta.
- Arrêt du management par la peur, les menaces et les pressions de toutes sortes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT  
Bernadette Agrafeil  
Déléguée Syndicale CGT